



Prénom-Nom de l'Elève

Classe

FICHE DE RENSEIGNEMENTS COMPTABLES

1/FACTURATION :

La facture sera réglée par

- Chèque
- Espèces
- Virement (RIB établissement envoyé par mail sur demande à f.karmam@asmsa.fr)
- Prélèvement (**merci de fournir RIB**)

A réception de votre RIB, un mandat SEPA vous sera envoyé. Il est OBLIGATOIRE de le retourner daté et signé, sinon le prélèvement ne pourra être mis en place.

Par principe, le responsable 1 règle la facture. Dans l'hypothèse de parents divorcés, séparés, **le responsable 1 est celui chez qui réside l'enfant**. Merci de nous préciser si c'est bien lui qui règle la facture. Sinon, merci de préciser son nom :

2/CATEGORIE :

Le mode de calcul est noté ci-dessous.

Merci de nous faire parvenir **les photocopies de votre avis d'imposition 2022 sur revenus 2021 et de votre relevé CAF indiquant les prestations reçues.**

Sans ces documents, la catégorie maximale T4 sera facturée.

	Exemple	Votre calcul
Revenu Fiscal de référence du foyer divisé par 12 (voir avis impôts)	2 000 €	
Prestations sociales mensuelles (CAF, hors logement)	120 €	
Total 1	2 120 €	
Nombre de parts fiscales (voir avis impôts)	3	
QUOTIENT ETABLISSEMENT – Q.E. =Total 1 divisé par nombre de parts fiscales	706,67 €	
CATEGORIE	T2	

Calcul du QE	De 0 à 492.65 €	de 492,66 à 928,64 €	de 928,65 à 1.368,91 €	à partir de 1.368,92 €
Catégorie	T1	T2	T3	T4

3/RESTAURATION :

- Externe
- Demi-pension 3 ou 4 jours
 - lundi
 - mardi
 - jeudi
 - vendredi
- Demi-pension 1 ou 2 jours ou occasionnelle

La facturation sera préférentiellement envoyée par mail.

Merci de nous indiquer ci-après et de façon lisible le mail sur lequel vous souhaitez que la facture soit envoyée.

.....

Signature